

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois
59600 ASSEVENT
Tel : 06.85.20.34.90
Email : s3-lille@snepfusu.net

A

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille

OBJET : contribution SNEP-FSU groupes de travail notation et TZR

Monsieur le Recteur,

Nous vous remercions de tenir ces deux groupes de travail.

Le précédent groupe de travail sur la notation avait permis de prendre connaissance des différences qui existent entre les corps déconcentrés, sans pour autant déboucher sur des décisions.

Nous nous posons depuis la question de ce qu'il serait préférable de faire, l'alternative semblant être soit une unification des pratiques; soit le maintien de différences entre corps.

Après tout, tant que la gestion des carrières se fait par corps avec ses caractéristiques propres et de façon déconcentrée, est-il nécessaire de procéder de la même manière pour tous ?

Dans le cas d'une harmonisation, il ne peut y avoir accord que s'il y a nivellement par le haut.

Dans le cas du maintien de différences, nous sommes pour la poursuite du correctif de notation pédagogique qui s'applique actuellement chez les professeurs d'EPS mais avec les évolutions suivantes :

- le correctif doit également être attribué aux personnels qui n'ont jamais été inspectés après la titularisation.
- en cas d'application du correctif, la note pédagogique devient alors une véritable note pédagogique de base et pas simplement une note de gestion pour le tableau d'avancement.

Nous souhaitons également qu'un travail soit fait en collaboration avec le corps d'inspection EPS pour que les inspections interviennent avant l'année de promouvabilité des professeurs d'EPS : est-il possible de systématiser un envoi de listing avec ce paramètre ?

Concernant le groupe de travail TZR, nous souhaiterions que la pénibilité de la fonction de TZR soit prise en compte par l'amélioration de leurs conditions de travail et de gestion actuelles.

Cela passe dans un premier temps par la rédaction et la diffusion d'un guide TZR, à l'image de ce qui se fait dans les académies de Toulouse, Dijon, Bordeaux par exemples ; répondant ainsi à un double objectif :

- celui d'informer les personnels concernés ainsi que les chefs d'établissements d'accueil, sur les conditions d'organisation du remplacement dans l'académie de Lille ;
- celui d'améliorer leurs conditions d'exercice en donnant des précisions sur le cadre statutaire qui fixe les missions, et les droits et obligations des TZR.

Les inégalités constatées au niveau de la notation, l'avancement, malgré les préconisations inscrites dans les circulaires rectorales notation et hors classe, ne modifient pas actuellement la pratique des notateurs.

Ne pourrait-on pas envisager de faire une requête au sujet des TZR qui ont cumulé un retard important et procéder à une « réparation » a posteriori de leurs notes administrative et pédagogique ?

En ce qui concerne le mouvement TZR, nous exigeons le retour de la phase d'ajustement avec la prise en compte de préférences et d'un barème pour les affecter à l'année dans le cadre d'un groupe de travail paritaire, plutôt qu'une affectation commandée uniquement par le coût engendré par leurs déplacements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de notre considération distinguée.



Marc BOULOGNE,
Secrétaire Académique du SNEP-FSU